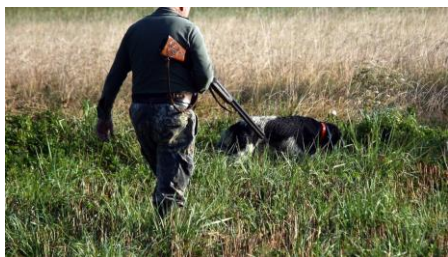


Il faut que les mentalités changent pour le bien de la biodiversité", affirme le président de l'UNCPG en appelant à l'action collective



Publié le 28/11/2025 à 10:01

[Nathan Cauquil](#)

La préservation du petit gibier nécessite une approche innovante. L'UNCPG propose de consacrer 1,5 % des terres agricoles à des aménagements spécifiques. Ce modèle, soutenu par des financements publics et privés, vise à concilier biodiversité et rentabilité.

Les problématiques du petit gibier sont fondamentalement différentes de celles du grand gibier, qui nécessitent une régulation de l'expansion des populations. Selon Thierry Paulhac, les chasseurs de petits gibiers sont, à l'inverse, demandeurs vis-à-vis des agriculteurs pour qu'ils réalisent des aménagements afin de préserver des espèces en voie de raréfaction. Il observe que le monde agricole, poussé par un productivisme important et la mécanisation, n'a "peut-être pas été sensibilisé à la problématique de la biodiversité". Le président insiste sur la nécessité de faire évoluer les mentalités, tout en reconnaissant les impératifs de rendement des "entreprises industrielles du monde de l'agriculture".

La solution du partage financé

L'UNCPG propose une approche conciliant performance économique et respect de la biodiversité. Thierry Poyac affirme qu'en consacrant "1,5 % du territoire de ces grandes plaines pour faire des aménagements spécifiques pour petits gibiers, ça suffit à entretenir, à maintenir et à développer des populations de petits gibiers". Cet effort, qui peut prendre la forme de quelques haies ou bordures, représente un coût économique pour l'agriculteur qui doit être compensé. Pour le président de l'Union, les financements ne peuvent pas reposer uniquement sur les cotisations des chasseurs.

Un rôle moteur pour les partenaires privés

Le rôle de l'UNCPG est d'accompagner ce changement de mentalité et de trouver les fonds nécessaires pour indemniser le manque à gagner des agriculteurs. L'Union travaille à mobiliser des fonds publics, notamment via la Politique agricole commune (PAC), mais aussi des acteurs privés. Thierry Paulhac explique qu'il y a "énormément d'entreprises qui ont besoin aussi d'améliorer leur image de marque [...] qui sont prêtes à faire des efforts pour développer la biodiversité". L'objectif est de s'associer avec des grandes entreprises, y compris des multinationales de l'agroalimentaire, pour créer des fondations. Il s'agit de partager l'espace afin de garantir la préservation du petit gibier, qui "n'occasionne que du bonheur aux chasseurs et du bonheur pour les promeneurs".